

RÈGLEMENT APPEL À CANDIDATURES

6^{ème} édition du Prix Photo Sociale

- 2 février 2026 -

ARTICLE 1 – OBJET

Les Prix Photo Sociale ont pour objet de soutenir et valoriser les photographes donnant plus de visibilité aux situations des personnes les plus fragiles. En primant de nouveaux regards, une diversité d'écritures photographiques et des approches originales de la photographie sociale, le prix souhaite en particulier élargir la prise de conscience du public.

Le Prix est mis en œuvre par l'association loi 1901 *L'œil Sensible*, dont la vocation est de sensibiliser le grand public aux questions liées à la pauvreté en France par la photographie et de soutenir les photographes qui traitent de ces questions. L'œil Sensible a pris le relais en 2024 de l'organisation du Prix Photo Sociale, en accord avec le Réseau Caritas France (qui avait créé ce prix en 2020 sous le nom de Prix Caritas Photo Sociale).

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

L'appel à candidatures est ouvert à tous les photographes professionnels français ou résidant en France, sans limite d'âge mais majeurs.

Le travail photographique proposé doit impérativement :

- Porter sur le **thème suivant : la pauvreté, la précarité et l'exclusion en France**
- S'inscrire dans l'un ou plusieurs des sujets suivants : le mal-logement, les difficultés d'accès à l'emploi, la prison, l'exclusion ou l'inclusion sociale, l'isolement, l'accès à un moyen de transport, l'illettrisme, les réfugiés et migrants en France
- Constituer une série complète
- Avoir été réalisé au courant des trois dernières années

Le Prix Photo Sociale ne privilégiera aucun genre, traitement ou procédé photographique. Les travaux seront appréciés au regard de leur qualité et de leur originalité, ainsi que sur l'approche humaniste des questions de lutte contre la pauvreté et les injustices. Il sera aussi très attentif au respect de la dignité des personnes photographiées ; l'éventuelle implication des personnes en précarité dans le projet sera un atout aux yeux du jury.

Les projets collectifs sont acceptés.

ARTICLE 3 – PROCESSUS DE CANDIDATURE

Pour candidater au Prix Photo Sociale 2026, il faut **envoyer avant le 22 mars 2026** à minuit au mail ci-dessous, en un seul fichiers pdf (intitulé «**NOM_PRENOM_titresérie.pdf**») :

- Description de la série, infos et une Bio comportant :
 - o Le **descriptif du travail** photographique en français en 20 lignes environ (merci de préciser si la série a été effectuée dans le cadre d'une résidence)
 - o La **liste des expositions** concernant ce travail s'il y en a eu et l'éventuelle publication en cours d'un livre sur cette série (ou déjà réalisée)
 - o **Biographie** en français (20 lignes maximum, merci de préciser si vous avez déjà obtenu des prix) + vos coordonnées
- Une sélection d'environ 20 à 25 images

➔ Ce **fichier unique en .pdf** (maximum 50 Mo) sera à envoyer, idéalement par WeTransfer ou équivalent (sinon merci de le zipper), à l'adresse mail : **prixphotosociale@loeilsensible.org**.

Seuls les dossiers comportant l'ensemble des éléments énoncés ci-dessus sont examinés.

S'il juge cela pertinent, le photographe peut ajouter :

- Des images ou un lien vers des images de vos précédentes expositions
- Des images ou un lien vers le livre dont le projet a pu faire l'objet (édition)

Le candidat garantit que les images proposées sont originales, inédites et qu'il est seul détenteur de l'ensemble des droits d'exploitation attachés à ces images. Il doit également avoir réglé les autorisations éventuellement requises des personnes physiques dont l'image est utilisée. Les informations transmises via le site internet de L'œil sensible sont régies par les dispositions relatives au RGPD (qui figurent dans les mentions légales du site).

La participation au Prix Photo Sociale est gratuite.

ARTICLE 4 – PROCESSUS DE SÉLECTION

Le Prix Photo Sociale primera trois personnes lauréates, selon les catégories suivantes :

- **Grand Prix Photo Sociale**
- **Prix spécial du jury** du Prix Photo Sociale
- **Prix Photo Sociale Nouveau Regard**

Leur sélection se déroulera en trois étapes :

1. L'appel à candidatures, du 2 février au 22 mars 2026.
2. La pré-sélection de 12 dossiers par les équipes de L'œil Sensible et ses partenaires
3. La sélection des 3 lauréats par le jury, constitué de professionnels de la photographie et de spécialistes de la lutte contre la pauvreté. Il se réunira en avril 2026.

ARTICLE 5 – DOTATION

La ou le lauréat du Grand Prix Photo Sociale se verra récompensé :

- Une dotation financière de 3 000 €
- La série lauréate pourra faire l'objet d'un livre photographique, via notre partenaire Filigranes éditions, en fonction de la pertinence ou faisabilité ou non de publier en livre de la série primée, et sous réserve que les budgets disponibles puissent permettre une édition.

Les lauréats et lauréates des deux autres prix se verront récompensés d'une dotation financière de 500 € chacun.

Les 3 lauréats seront exposés par la suite :

- Au Château d'Eau à Toulouse à l'automne 2026
- Une exposition à Paris fin 2026 ou début 2027.

D'autres expositions des travaux primés pourront être programmées dans des régions françaises dans les 2 ans qui suivront.

ARTICLE 6 - CONDITIONS D'EXPOSITION

L'organisateur du Prix Photo Sociale et l'exposant prennent en charge la production des photographies des lauréats dans la limite d'un budget maximal défini.

La scénographie des travaux photographiques sera élaborée en collaboration avec les photographes. Les lauréats s'engagent à envoyer les images en haute définition dans les délais nécessaires à la production de l'exposition.

Les lauréats autorisent également L'Oeil Sensible à utiliser au minimum 6 images par travail primé, choisies en accord avec les photographes, pendant une durée d'un minimum de 24 mois à compter de l'annonce de la sélection, pour la promotion et la communication du Prix Photo Sociale, en digital et print.

L'Oeil Sensible pourra organiser d'autres expositions au courant des 24 mois suivants la première exposition du prix. Les tirages seront ensuite remis aux photographes et leur appartiendront.

L'Oeil Sensible prévoit par ailleurs de produire des posters ou affiches des séries lauréates, afin d'élargir la diffusion et la présentation du travail des photographes au public. Leur condition de réalisation sera précisée dans une convention avec chaque photographe. De la même manière, la Fédération des acteurs de la solidarité pourra souhaiter pouvoir utiliser certaines photos pour parler des sujets de précarité ; leur éventuelle utilisation sera précisée dans la convention.

Le lauréat pourra, s'il le souhaite, offrir un ou plusieurs tirages à l'association L'Oeil Sensible (qui revendique une vocation de lutte contre la pauvreté), pour la promotion du Prix Photo Sociale ou pour une éventuelle future exposition des différents lauréats. L'Oeil Sensible s'engage dans ce cas à n'en faire aucune utilisation commerciale.

ARTICLE 7 – CAS DE FORCE MAJEURE

En cas de force majeure ou si les circonstances l'imposent, L’Oeil Sensible se réserve le droit de modifier ces conditions générales, de reporter ou d’annuler le Prix Photo Sociale. Sa responsabilité ne saurait être engagée du fait de ces modifications.

ARTICLE 8 – RÈGLEMENT

Le simple fait de participer au Prix Photo Sociale implique l’acceptation pure et simple de ces présentes conditions générales dans leur intégralité, y compris, au fur et à mesure de leur intervention, ses avenants éventuels et ses additifs.

Pour plus d’informations : prixphotosociale@loeilsensible.org

Paris, le 2 février 2026.